



## DEMANDE DE CREATION D'UNE TERRASSE OU D'ETALAGE

Première demande

Renouvellement

### 1. IDENTITE DU DECLARANT (PROPRIETAIRE DU FOND DE COMMERCE)

Pour une société	Nature : <input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> S.A.R.L <input type="checkbox"/> S.N.C Autre :
Nom (qualité du représentant) : Prénom : Adresse (siège social) : Tél : Adresse e-mail :	

### 2. IDENTIFICATION DU FONDS DE COMMERCE

Nom de l'enseigne de l'établissement : Adresse de l'établissement : Nature du commerce : Numéro de K Bis : En cas de reprise d'un commerce existant, nom du prédécesseur :
--

NATURE DE LA DEMANDE

<input type="checkbox"/> Création	<input type="checkbox"/> Terrasse ouverte
<input type="checkbox"/> Modification	<input type="checkbox"/> Terrasse semi-fermée
	<input type="checkbox"/> Terrasse fermée
	<input type="checkbox"/> Etalage

3. DESCRIPTION DE LA DEMANDE

Il convient de décrire votre demande en précisant la nature, les dimensions, l'implantation et le mobilier de façon exhaustive.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Je m'engage à respecter les dimensions qui me seront autorisés et à m'acquitter de la redevance correspondante. Un arrêté municipal sera délivré pour chaque autorisation et précisera les termes de l'occupation.

Le .....

(Signature précédée de la mention « lu et approuvé »)

**Pièces à joindre à l'appui du formulaire de demande :**

- Les photographies du lieu concerné (face et profil),
- Un extrait K bis de moins de 3 mois,
- L'attestation d'assurance,
- Un plan de côté de l'installation de la terrasse comprenant la disposition et le nombre de tables, de chaises et tout autre élément, le cheminement piétons, les éventuels obstacles (panneaux de signalisation, potelets, etc.),
- Des photographies du mobilier de terrasse, de l'habillage du mobilier urbain et tout autre dispositif envisagé.

Pour les demandes concernant les terrasses fermées et semi-fermées, ce dossier sera complété par :

- Un plan de masse coté dans les 3 dimensions,
- Un plan de coupe précisant l'implantation de la terrasse,
- Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet dans son environnement.

Il est rappelé que toute modification de façade doit faire l'objet d'une autorisation d'urbanisme indépendamment de la demande de terrasse.

Les autorisations qui peuvent être délivrées sont personnelles précaires et révocables. Elles cessent de plein droit en cas de vente du fonds de commerce. Elles ne sont ni transmissibles, ni cessibles et ne peuvent faire l'objet d'un contrat privé.

Les demandes peuvent être adressées par mail ou par courrier à l'adresse suivante :

Mairie de Saint-Ouen l'Aumône  
A l'attention des Services Techniques  
2 place Pierre Mendès France  
CS 90001 Saint-Ouen l'Aumône  
95318 CERGY-PONTOISE CEDEX  
Courriel : [courrier@ville-soa.fr](mailto:courrier@ville-soa.fr)